

# ***MÉMOIRE***

**PROJET  
DE PARC ÉOLIEN  
DE CARLETON-SUR-MER  
PAR  
CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC.**

**Novembre 2006**

Monsieur Joseph Zayed, président  
Commission d'audiences publiques en environnement  
Mesdames et messieurs de la Commission du B.A.P.E

### **Présentation**

Merci d'entendre notre position dans le cadre de ce processus d'audiences publiques. Notre mémoire est composé de deux parties. La première partie de ce mémoire a été rédigée par Marc-André Bernard, Rodrigue Bernard et Réal Bernard et il fera état d'aspects sociaux, économiques et environnementaux. La seconde partie a été rédigée par Gilbert Leblanc et il aborde plus en détail la problématique des paysages. Nous sommes des citoyens concernés et préoccupés par divers aspects de ce projet. Nous espérons également que notre point de vue permettra de faire progresser des dossiers similaires à celui-ci.

### **Aspects sociaux, économiques et environnementaux.**

Tel que présenté actuellement, le projet est socialement inacceptable compte tenu de lacunes dans l'étude d'impact et de plusieurs aspects qui auront un impact majeur sur notre milieu ou notre environnement.

Le premier aspect est, sans contredit, la déchirure permanente du paysage et par conséquent, des dommages à l'industrie touristique à moyen ou à long terme. Selon Tourisme Québec, l'industrie touristique en Gaspésie génère des retombées d'environ 238 M \$ par année. Il ne faudrait donc pas compromettre cette industrie. D'ailleurs, pour bien saisir de l'importance des paysages dans cette industrie, la seconde partie de ce mémoire aborde plus en détail cette composante.

Si tous les projets d'éoliennes se réalisent, nous retrouverons au-delà de 1,200 éoliennes de Rivière-du-Loup jusqu'en Gaspésie. Nous considérons qu'à moyen et à long terme, il n'y aura plus d'intérêt de la part des touristes pour fréquenter notre région. Dans sa forme actuelle, ce projet va saccager notre

paysage car il aura un impact visuel majeur sur les secteurs adjacents comme Miguasha, Gesgapegiag, Maria et New Richmond. Rappelons que l'une des plus belles vues panoramiques en Gaspésie est celle donnant sur les montagnes de Maria et Carleton-sur-Mer, à partir des Caps-Noirs. Pour éviter ce gâchis, nous voyons trois alternatives.

La première alternative est tout simplement de déplacer de 500 à 1000 m à l'intérieur du territoire les éoliennes les plus visibles. Essentiellement, cette alternative consiste à présenter des solutions de rechange ou des variantes au projet, chose qui n'a d'ailleurs pas été réalisée initialement. De plus, le promoteur n'a pas voulu faire cet exercice en invoquant des raisons plutôt nébuleuses lors des audiences.

La seconde alternative consiste à remplacer les 73 éoliennes (1,5 MW) par 37 éoliennes de 3,0 MW. Cette alternative aurait moins d'impacts du point de vue visuel et aucun impact sur la quantité d'énergie produite. Même qu'au contraire, elle permettrait probablement d'obtenir de meilleurs rendements énergétiques et des économies majeures sur le projet. Lors des audiences, le promoteur mentionnait que des éoliennes plus puissantes n'étaient pas vraiment disponibles compte tenu de l'échéancier de 2008. Il est toutefois surprenant de constater que des modèles GE 2,5 et 3,0 MW sont disponibles sur le marché et utilisées à divers endroits dans le monde. Il est aussi étonnant de constater qu'il est clairement indiqué dans le contrat avec Hydro-Québec que Cartier Énergie a la possibilité d'utiliser les nacelles de la série 2.X et 3.X. Nous considérons que le promoteur a été de mauvaise foi lorsque nous avons demandé l'information.

Enfin, une troisième alternative consiste à remplacer ces 73 éoliennes par un nombre plus important de petites éoliennes qui produiraient la même quantité d'énergie. Encore là, cela semble impossible selon le promoteur.

Un autre aspect important est sur le plan écologique. Nous sommes d'avis que l'étude a plusieurs lacunes. Par exemple, aucun inventaire "terrain" n'a été réalisé pour déterminer la

présence de micromammifères dans le secteur concerné. On a simplement dressé une "liste probable" d'espèces présentes. Rappelons que ces animaux ne sont pas prélevés mais ils jouent un rôle écologique très important car ils se situent dans les premiers maillons de la chaîne alimentaire. Selon nous, l'impact sonore des éoliennes sur la faune a été sous-estimé et nous croyons qu'il y aura un phénomène de fuite du secteur par cette faune. En conséquence, il y aura alors un effet en cascade, les prédateurs quitteront également ce secteur faute de nourriture. Nous considérons qu'à moyen terme, il y aura une PERTE NETTE dans le milieu et cela n'est pas acceptable. Le promoteur doit proposer des mesures de compensation pour palier à cette lacune.

En ce qui concerne l'inventaire des espèces végétales, celui-ci n'a été réalisé que sur 51% du territoire, soit uniquement où les éoliennes seront installées. C'est une lacune très importante dans cette étude d'impact. Nous considérons que des inventaires doivent aussi être menés aux autres endroits qui seront touchés par ce projet, comme les nouveaux chemins, les futures lignes souterraines/aériennes, le poste de raccordement, etc. D'autant plus que selon cette étude, le site offre un bon potentiel de retrouver des espèces végétales menacées ou vulnérables. Ces plantes menacées ou vulnérables représentent un intérêt majeur à l'échelle provinciale et elles méritent une attention particulière. Sans tous les nommer, il y a également plusieurs autres lacunes qui ont été soulevées par divers intervenants. Finalement, ce que nous retenons de cette étude c'est que la description biologique du milieu est incomplète.

Un autre aspect important est celui du gisement éolien. Lors des audiences, les explications données par le promoteur étaient confuses, évasives ou absentes. Par exemple, en consultant la carte des vents du secteur d'implantation, il semblerait que la majorité du territoire ne soit pas si intéressant que cela à l'implantation de ce type d'éolienne. Selon G.E., le rendement optimal de ces éoliennes s'obtient lorsque la vitesse des vents est de 12 m/s (43 km/h) mais selon les données disponibles (...données que nous ne pouvons pas encore

consulter), ces vents ne seraient présents qu'environ 30% de l'année . Pire que cela, en Allemagne et au Danemark, on constate que les éoliennes génèrent de l'électricité que 15 à 20% en moyenne annuellement (2003 et 2004), même si les études des vents démontraient de bons potentiels. Malgré ces observations, le promoteur prétend que ses éoliennes auront un facteur d'utilisation de 36,25%. Aussi, lorsqu'on demande d'expliquer ce chiffre, il n'y a aucune réponse précise de sa part. En fait, la seule réponse reçue est qu'il n'y a que des incertitudes. C'est à se poser des questions sur la pertinence de cet investissement.

Les risques d'accidents ou de défaillances sont des aspects à ne pas négliger. Selon le promoteur, le risque d'incendie est vraiment faible mais à l'audience, celui-ci a admis finalement que oui il y a des risques et en plus, qu'il laisserait l'éolienne brûler sans intervenir. Il en va de même pour les risques de déversements d'huiles. Selon le promoteur, il n'y a pas de risques car ces huiles sont confinées mais finalement à l'audience, on a appris qu'il y en a eu récemment ailleurs en Gaspésie. La principale difficulté avec le contrôle et la gestion des risques d'accidents est l'accès au territoire et la rapidité d'intervention. L'accès au site en hiver représente un sérieux problème. Selon nous, ces aspects ont été sous-estimés dans ce projet.

Un autre irritant sont les retombées économiques pour la région durant la période d'opération du parc. Lors des audiences, le promoteur affirmait avec fierté qu'il y aura une généreuse contribution volontaire d'environ 150,000 \$/année pour Carleton et la MRC de Bonaventure. Il mentionnait également la création d'une dizaine d'emplois et nous supposons une masse salariale d'environ 400,000 \$/année. Donc, au total, nous estimons à près de 550,000 \$/année les retombées économiques directes pour la région.

D'un autre côté, quant aux revenus, ils sont estimés à près de 22 millions \$ par année. En d'autres termes, nous allons recevoir, comme compensation, un beau 2,5% pour subir ces géantes dans notre environnement. N'oublions pas que l'on

parle ici de revenus provenant de nos ressources naturelles et nous considérons qu'il y a une iniquité sociale dans ce projet car c'est nous qui allons vivre avec ces éoliennes.

De plus, le promoteur omet de mentionner qu'il sera compensé financièrement pour environ 350,000 \$/année par Hydro-Québec pour la taxe sur les services publics (TSP). En effet, dans le contrat liant Hydro-Québec avec le promoteur, l'article 14,4 prévoit cette compensation monétaire. Donc, à cause de cette subvention déguisée, nous ne recevons pas 2,5% mais plutôt un beau 0,9%. Bien que modeste, ce montant de 350,000 \$/année pourrait être versé dans un fond de développement afin de servir de levier pour stimuler l'économie régionale.

En plus de cette compensation, pour une période donnée, nous sommes obligés d'acheter de l'électricité même si celle-ci n'est pas livrée entièrement. En effet, dans le contrat, l'article 34 stipule qu'en cas d'une réduction de la production d'énergie suite à une FORCE MAJEURE (ex. guerre, émeute, vandalisme, foudre, orage, verglas, etc.) **il n'y aura pas de pénalités et de révision de l'énergie contractuelle pour la période en cours.** Donc, prenons comme hypothèse de travail que la foudre détruit une dizaine d'éoliennes. Ceci est donc une FORCE MAJEURE et cela n'entraîne pas de révision de *l'énergie contractuelle* qui est de 350 GW. Donc, si notre compréhension est juste, nous continuons à payer comme si toutes les éoliennes étaient fonctionnelles même si l'électricité n'est pas produite !? Nous considérons qu'il y a des aberrations dans ce contrat et nous ne croyons pas que les Québécois soient disposés à payer ou subventionner cette entreprise qui prend nos paysages et nos ressources naturelles.

### **Autres préoccupations relatives aux énergies alternatives.**

Les énergies renouvelables intermittentes ne doivent pas être utilisées à l'échelon industriel tel que proposé mais seulement en autoconsommation (pompes à chaleur, solaire thermique, photovoltaïque, petit éolien, etc.) et quand elles ne

fonctionnent pas, on a recourt à l'énergie traditionnelle hydroélectrique. Essayer d'alimenter le réseau avec une énergie intermittente industrielle coûte cher à la population et ne sert qu'à enrichir les promoteurs. Des énergies renouvelables non-intermittentes existent et pourraient être développées rapidement à l'échelon industriel, à condition de ne pas gaspiller des capitaux dans l'éolien industriel; ces énergies renouvelables sont la géothermie, biomasse, pompe à méthane, énergie solaire et autres.

Notre société moderne se doit d'investir dans la recherche d'autres types d'énergies renouvelables et durables qui réduiront les gaz à effet de serre et qui permettront à la société de s'investir dans une politique énergétique plus durable et diversifiée générant ainsi de nombreux emplois dans les régions économiquement faibles.

En conclusion, nous disons non à l'industrie éolienne industrielle pour les raisons suivantes :

- Elle détruit notre patrimoine paysager et historique, ainsi que le tourisme.
- Elle crée peu d'emplois permanents et durables.
- Elle freine la croissance économique de notre région en faisant croire aux citoyens que seules les grosses compagnies ont le pouvoir, avec le soutien de nos gouvernements, de développer nos ressources naturelles.
- Elle ne sert qu'à enrichir outrageusement les promoteurs privés et les constructeurs étrangers.

SUITE... PAYSAGES PAR GILBERT LEBLANC

# Énergie éolienne, paysages, tourisme, société et régions

---

Parc éolien de Cartier à Carleton-sur-Mer



**Vue à partir du sommet du mont Saint-Joseph  
vers le nord-ouest**

Gilbert Leblanc, architecte paysagiste, gestionnaire de projets, études doctorales en  
développement régional

novembre 2006



Adossée aux montagnes et bercée par la mer, Carleton-sur-Mer est une ville où la culture rime avec la nature. La beauté des paysages, la richesse de son histoire, son bouillonnement d'activités culturelles et la chaleur des gens qui y vivent, contribuent à faire de cette terre, un lieu où la culture ne cesse de s'éclater.

Le paysage est à la fois le résultat et la reconnaissance des occupations successives du territoire. Le territoire que l'on observe aujourd'hui allie un ensemble des éléments environnementaux aux multiples actions de l'homme. Dans ce processus continu, le territoire en constitue la matière première; il devient paysage lorsque des individus et des collectivités lui accordent une valeur paysagère.

Certes, la préoccupation du paysage est inscrite dans les études d'impact requises en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement. De même, la protection du territoire agricole, en vertu de la Loi de protection du territoire et des activités agricoles, contribue au maintien du territoire rural et donc, potentiellement de ses paysages. Dans le cadre de la révision des schémas d'aménagement des MRC et communautés urbaines prévue en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, on retrouve une préoccupation à l'égard du paysage dans certains schémas.

Toutefois au-delà des exigences de chacune de ces lois, la notion de paysage n'a jamais été précisée dans d'autres lois ou règlements. À défaut de moyens pour articuler la planification et la concertation dans la prise en compte du paysage, il faut s'appuyer sur les interventions mises de l'avant par les organismes environnementaux et le milieu du patrimoine qui intègrent indirectement la préoccupation paysagère, la protection et la valorisation culturelle ou naturelle d'un site ou d'un milieu. (Extrait de la revue l'Aménagiste, vol 14, nov. 2, été 2000)

## **L'attraction d'une destination touristique**

Les éléments sous-jacents au choix d'une destination touristique plutôt qu'une autre, ainsi que les facteurs qui expliquent l'attraction d'une destination touristique, représentent autant d'indicateurs de la valeur touristique déjà connus et mesurés et, conséquemment, de la valeur économique des paysages. Les intentions de destinations touristiques se forment à partir des perceptions que les touristes ont des motivations qui les animent et des expériences touristiques qu'ils recherchent.

Il y a quelques années, dès le moment où l'environnement s'est trouvé menacé par la pollution, les citoyens ont conscience de la fragilité des forêts, des lacs, des rivières, et des sites naturels, mais aussi de l'ensemble des composantes de notre milieu rural et urbain.

Par ailleurs, l'attraction d'une destination touristique s'établit sur la base de ses caractéristiques propres et de son unicité qui lui confèrent un avantage concurrentiel distinctif par rapport à une autre région ou à une autre destination. L'aspect « scénique » du paysage attire et enveloppe l'expérience vécue par le touriste. Il peut alors se mouvoir de façon unique et reconnaissable dans des reportages, des cartes postales et de la publicité.

Indéniablement, le paysage, de par son caractère généralement unique, est le visage d'une localité, d'une région, d'un territoire. Le paysage est une richesse de premier ordre : la principale valeur intrinsèque est le patrimoine, l'équité d'une région. Ainsi, le paysage, de par son caractère distinctif et unique, est un atout, un avantage sur lequel une région peut miser et se positionner pour attirer les touristes. **L'aspect social et l'aspect environnemental faisant partie à juste titre du concept de développement durable doivent être respectés.**

L'économie se base sur différentes industries dont le tourisme qui en est une de plus en plus importante. Souvent cette industrie se retrouve au second plan parce que l'exploitation de nos ressources naturelles paraît toujours plus importante économiquement à court terme. Le développement industriel pourrait avoir des impacts négatifs sur le tourisme : des impacts visuels, une déqualification du paysage et un risque de destruction du milieu si des implantations incompatibles venaient affaiblir l'attrait touristique de la ville de Carleton-sur-Mer et de la région.

La société doit s'appropriier globalement le paysage dans sa dimension socio-écologique (G. Bertrand, 1978 a), le terme écologique étant pris dans une perspective historique qui représente l'étude des rapports entre les sociétés successives et les espaces géographiques qu'elles transforment pour produire, habiter et rêver. Il y a un principe que l'on doit tenir compte, c'est que « Le dénombrement et l'analyse séparée des différents éléments constitutifs et des différentes caractéristiques spatiales, psychologiques, économiques, écologiques, etc., ne permettent pas de maîtriser l'ensemble .».

On doit tenir compte d'un second postulat, celui qui détermine le tour à donner aux procédures d'étude de paysages : un espace et une structure écologique ne deviennent paysage qu'à partir d'un mécanisme social d'identification et d'utilisation; en conséquence, la méthode doit consister à aller de la société vers la nature.

### **Les conséquences sur le tourisme**

L'industrie touristique est depuis un siècle une part importante de l'économie de la Gaspésie. De nombreux citoyens et des représentants d'organismes touristiques craignent les effets de "saccage" des paysages de la Gaspésie sur le tourisme. Selon le coordonnateur de la Politique touristique du Québec, Monsieur Jacques Lavigne, la ressource principale qui attire

les visiteurs en Gaspésie est le paysage. Pour certains, le développement de la filière éolienne en Gaspésie viendrait dans une certaine mesure, en contradiction avec cette politique qui base sa promotion internationale sur quatre grands regroupements d'expériences touristiques : les grandes villes, le Saint-Laurent, la villégiature et la grande nature regroupant la chasse, la pêche, le Sentier international des Appalaches et la grande aventure, ainsi que la villégiature. La préoccupation majeure de Tourisme Québec est la banalisation des paysages. Peu de pays peuvent offrir sur un territoire aussi large des paysages sauvages dans lesquels on trouve peu d'interventions humaines. Les représentants de Tourisme Québec craignent l'effet causé par le mode de déploiement dispersé des structures éoliennes à travers le paysage gaspésien. La multiplication de parcs éoliens en Gaspésie serait donc en contradiction avec le plan de développement du potentiel touristique du Québec qui mise sur la qualité et le caractère naturel de ses paysages selon Monsieur Jacques Lavigne.<sup>1</sup>

La Baie-des-Chaleurs fait partie du regroupement des plus belles baies du monde, l'impact visuel des parcs éoliens vus de la Baie-des-Chaleurs est préoccupant, au même titre que les interrogations de Monsieur Stéphane Sainte-Croix, directeur général de l'Office du tourisme et des congrès de Gaspé, au sujet de l'impact visuel des parcs éoliens vus du fleuve.

Le circuit touristique de la route 132 représente un autre aspect d'importance pour la Gaspésie. Les différents parcs éoliens déjà implantés du côté nord de la Gaspésie représentent un impact négatif majeur, vu le manque d'intégration de ces nombreuses éoliennes dans le corridor visuel de la route 132.

La Gaspésie n'est pas qu'un panorama statique. Notre région est dynamique, bien vivante. Ses différents paysages mille fois décrits sont connus et recherchés depuis toujours. La Baie-des-Chaleurs, c'est à Jacques Cartier que l'on doit le nom de cette entité géographique.

---

<sup>1</sup> Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, rapport 217, Projet de parcs éoliens à Baie-des-Sables et à l'Anse-à-Valleau

Carleton-sur-Mer représente l'un des centres touristiques les plus importants de la Gaspésie. Ses plages, ses paysages grandioses de mer et de montagnes font le bonheur de milliers de visiteurs à chaque année. La vue impressionnante à partir du sommet du Mont Saint-Joseph nous permet de voir la splendeur de la région.

À court terme, un parc éolien sera tout nouveau, ça peut être favorable par la curiosité. À long terme, la lassitude du déjà vu s'installera, on verra une dégradation physique et visuelle ou disparition carrément des touristes par la négation du paysage d'origine???

### **Suggestions et commentaires pour améliorer le projet.**

L'énergie éolienne représente une source d'énergie attrayante. A première vue, cette industrie cause peu d'impact sur les écosystèmes et l'environnement. Elle pourrait faciliter mieux que d'autres sources d'énergies la participation régionale et locale : technologie de pointe, coopératives, projets communautaires, etc.

Nous devons prendre du recul pour que ça ne devienne pas une passade, une illusion ou pire une déception.<sup>3</sup>

Certains chercheurs en France nous mentionnent qu'il est inutile de chercher une façon d'intégrer les parcs éoliens dans le paysage. Ces spécialistes de l'aménagement nous parle de chercher à réussir un aménagement du paysage. Nous devons engager des actions qui vise la mise en valeur la restauration ou la création de paysages, comme y invite la Convention européenne du paysage.

---

<sup>3</sup> Vincent Gerardin ; Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Matane, 16 novembre 2005

Une étude sur l'implantation d'un parc éolien ne doit pas se limiter à simplement vérifier les impacts de tels projets sur l'environnement. Elle doit être une véritable analyse de l'état initial du paysage ou l'on compare plusieurs solutions d'aménagement pour retenir celle qui est la plus favorable pour un paysage en particulier.

Les paysages de la Gaspésie concernent des espaces naturels et ruraux. C'est dans ces espaces qu'un projet de parcs éoliens est le plus délicat à réussir. Ces paysages, surtout naturels, montrent une certaine homogénéité. Depuis les travaux de Bernard Lassus, on a appris que (seul un substrat paysager suffisamment hétérogène permet d'accueillir des apports originaux). De ce fait, des sites industriels, en activités ou délaissés, comme la ville de Murdockville, de grands espaces forestiers comme on retrouve dans le centre de la péninsule Gaspésienne, non visible de la route 132 et de nos nombreux villages côtiers, peuvent être de meilleurs territoires de projets éoliens qu'il convient de considérer.

Les éoliennes se voient de plus en plus dans notre paysage gaspésien. Nos paysages naturels deviendront des paysages avec des éoliennes. «De plus petites tailles, les parcs éoliens communautaires s'intègrent beaucoup plus facilement et mieux dans les paysages humanisés, et puisqu'ils sont de propriété collective locale, les revenus récurrents qu'ils génèrent sont majoritairement réinjectés dans les économies locales annuellement et sont de plus largement supérieurs à ceux que veulent bien nous consentir tous ces mégas-parcs qui nous sont proposés par des multinationales.»<sup>4</sup>

Le guide de l'étude d'impact éolien sur l'environnement de parcs éoliens du Ministère de l'Écologie et du Développement Durable Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie du gouvernement français nous mentionne que dans certains cas, il est préférable de remplacer une grande éolienne par deux ou trois plus petites (tout en gardant la même puissance) pour adapter le parc au paysage environnant.

---

<sup>4</sup>Le développement éolien, en territoire humanisé/Opinion/La vie rurale. 26 septembre 2006

Tourisme Québec et le Conseil du paysage québécois ont également présenté d'autres éléments importants : en plus de limiter le nombre de parcs, les éoliennes doivent être éloignées des produits touristiques d'attrait, telle une unité de paysage panoramique ou tout autre site où les gens viennent pour relaxer.

### **Le paysage régional, une ressource à développer?**

Le paysage régional, une ressource à développer? Le colloque de l'industrie touristique gaspésienne aura permis de répondre par un oui sans équivoque. Pour les participants et les participantes au colloque, le paysage régional est source d'identification, d'attachement et de fierté. Le paysage fait partie de notre qualité de vie et est un apport précieux au niveau économique. A preuve, la fréquentation touristique est reliée en grande partie à la beauté de nos paysages.<sup>5</sup>

Oui, nous sommes tous d'accord pour notre développement économique, mais pas n'importe où et pas n'importe comment. Plusieurs organismes travaillent en ce sens : Ruralys, La Chaire en paysage de l'Université de Montréal et l'Unesco, le Conseil québécois du paysage et la Société du patrimoine gaspésien.

Nous devons finalement reconnaître la valeur sociale, culturelle et économique de nos paysages et il faut mettre tous nos énergies pour conserver les plus remarquables. Nos paysages naturels et culturels ont été méconnus, parfois méprisés. Nous devons reconnaître aussi la valeur émergente à fort potentiel de développement de nos paysages, de notre environnement.

---

<sup>5</sup> Colloque de l'industrie touristique gaspésienne, Matane, 15 et 16 novembre 2005.